

EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000483

Séance du vendredi 22 février 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à
Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : Amagney : Jean-Pierre FOSTEL Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessus : Michel BITTARD, Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney : Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Catherine BALLOT, Denis BAUD, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE (à partir du rapport 4.1), Françoise BRANGET (à partir du rapport 1.2.2), Annaïck CHAUVET, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD, Abdel GHEZALI, Paulette GUINCHARD (jusqu'au rapport 13.3), Sylvie JEANNIN, Michel JOSSE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (à partir du rapport 13.1), Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 3.3), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU (jusqu'au rapport 13.3), Nicole WEINMAN Beure : Auguste KOELLER (suppléant de Pierre JACQUET) Boussières : Michel POULET Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Josseline SEITZ Chalezeule : Raymond REYLE Chatillon le Duc : Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX (à partir du rapport 13.1) Chaudfontaine : Christiane BEUCLER (suppléante de Alain CUCHE) Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST Deluz : Yves TARDIEU (à partir du rapport 2.10) Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Franois : Claude PREIONI Grandfontaine : François LOPEZ (suppléant de Richard SALA) (à partir du rapport 2.8) La Chevillotte : Jean PIQUARD (à partir du rapport 2.2) Mamirolle : Jacques-Henry BAUER Marchaux : Bernard BECOULET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Montfaucon : Michel CARTERON (suppléant de Pierre CONTOZ), Yvonne CHAILLET (suppléante de Jean-Marie VERNET) Montferrand le Château : Pascal DUCHEZEAU Morre : Jean-Michel CAYUELA Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS Pirey : Claude BARTHOD-MALAT, Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Serge FERRY (suppléant de Roland BARDEY) Saône : Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN Serre les Sapins : Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU (à partir du rapport 6.1) Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jacques SIFFERLIN Thoraise : Jean-Paul MICHAUD Torpes : Denis JACQUIN Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 2.3)

Étaient absents : Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT Avanne Aveney : Christian GAGNEPAIN Besançon : Eric ALAUZET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Jocelyne GIROL, Martine JEANNIN, Loïc LABORIE, Lucile LAMY, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Corinne TISSIER Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Champagny : Claude VOIDEY Champoux : Norbert DUPREY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chaucenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUD Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET Genes : Gabriel JANNIN Grandfontaine : Jean JOURDAIN La Vèze : Philippe CHANAU Larnod : Martine BERGIER Le Gratteris : Nicole JANNIN Mamirolle : Dominique MAILLOT Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Gérard VALLET Novillars : Raymonde BOURLON Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Jacques TERVEL, Annick CHARPY Roche lez Beaupré : Michel SCHNAEBELE Routelle : Claude SIMONIN Thise : Claude BULLY Vaire le Petit : Jean-François THIEBAUD Vorges les Pins : Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Abdel GHEZALI

Procurations de vote :

Mandants : M. BULTOT, E. DUMONT, V. FUSTER, D. POISSENOT, C. TISSIER, F. GILLET, G. JANNIN, J. JOURDAIN, M. COTTINY, R. BOURLON, C. BULLY

Mandataires : T. BENETEAU de LAPRAIRIE, F. MONNEUR, J. MARIOT, S. JEANNIN, C. BALLOT, C. PREIONI, J-P. MARTIN, F. LOPEZ, M. LETHIER, B. BOURDAIS, J. SIFFERLIN

Objet : Reconstitution d'un contrat à durée déterminée

Reconduction d'un contrat à durée déterminée

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé

Il est proposé de reconduire le contrat d'un agent non titulaire pour une durée de trois ans.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2004, un poste de catégorie A de Chargé de Mission TGV a été créé. A l'issue de la procédure de recrutement, la personne qui a été retenue n'était ni titulaire ni lauréate d'un concours de la fonction publique inscrite sur liste d'aptitude. Il a donc été proposé de retenir la candidature d'un agent non titulaire sur le fondement de l'article 3 de la loi du 26 Janvier 1984 qui précise que "les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour des emplois du niveau de catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient. Les agents recrutés sont engagés par des contrats à durée déterminée, d'une durée maximale de trois ans renouvelables".

Conformément à cet article et en raison du caractère dérogatoire du recrutement d'un non- titulaire, il a été demandé à l'agent de se mettre en conformité avec la loi en passant le concours d'ingénieur territorial. Ce dernier n'a à ce jour pas été reçu au concours. Aussi, il est proposé de reconduire le contrat de cet agent dans les mêmes conditions. Afin de prendre en considération la nouvelle organisation administrative issue de la création de la Mission Prospective et Stratégie, intégrant le projet TGV, le poste de chargé de mission est placé sous l'autorité du Directeur de la Mission Prospective et Stratégie.

Considérant notamment :

- la déclaration de vacance de l'emploi,
- le recrutement infructueux de fonctionnaires territoriaux ou de candidats sur liste d'aptitude correspondant au profil recherché,
- la nature des fonctions afférentes à cet emploi,
- les activités et responsabilités à confier à l'agent recruté,
- les besoins du service en raison du caractère particulier des missions confiées,

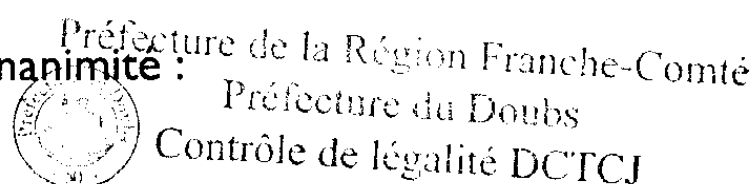
Eléments du recrutement :

- contrat de droit public
- durée de trois ans à compter du 1^{er} avril 2008
- travail à temps complet
- indice brut de rémunération 641
- régime indemnitaire conforme aux délibérations du Conseil Districale du 15 octobre 1994, du 22 décembre 2000, ainsi qu'à la délibération du Conseil Communautaire du 25 mars 2005

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,**
- **autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.**

Rapport adopté à l'unanimité :



Pour : 91

Contre : 0

Abstention : 0

Reçu le 29 FEV. 2008

Pour extrait conforme,

Le Président